2.1/12-1495_V3

Valide du **24 mars 2026**

au **30 avril 2027**

Sur le procédé

STABALUX verrière bois système H

Titulaire(s) : **Société STABALUX GmbH**

Internet : www.stabalux.com

Descripteur :

Verrière dont l'ossature secondaire est réalisée en bois et dont les remplissages sont maintenus par des profilés couvre-joints serreurs sur les chevrons et par des serrages ponctuels de type pastille ou des profilés couvre-joints serreurs sur les traverses.

Groupe Spécialisé n° 2.1 - Produits et procédés de façade légère

Famille de produit/Procédé : Verrière en verre

COMMISSION CHARGÉE DE FORMULER LES AVIS TECHNIQUES

Secrétariat : CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - email : secretariat.at@cstb.fr

www.ccfat.fr

Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB ; Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site Internet du CSTB (http://www.cstb.fr)

AVANT-PROPOS

Les Avis Techniques et les Documents Techniques d'Application sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction des éléments d'appréciation sur la façon de concevoir et de construire des ouvrages au moyen de produits ou procédés de construction dont la constitution ou l'emploi ne relèvent pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.
Au terme d'une évaluation collective, l'avis technique de la commission se prononce sur l'aptitude à l'emplo03i des produits ou procédés relativement aux exigences réglementaires et d'usage auxquelles l'ouvrage à construire doit normalement satisfaire.

Version du document

Description	Rapporteur	Président
Prorogation de l'Avis Technique 2.1/12-1495_V3 disponible sur le site Web Evaluation	Tamara BOULLON	Frédéric VALEM

Avis du Groupe Spécialisé

Par décision du Groupe Spécialisé n° 2.1 - Produits et procédés de façade légère de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques, en date du 03 mars 2026, la validité de l'Avis Technique **2.1/12-1495_V3** est prolongée jusqu'au 30 avril 2027.